

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 05 mars 2026

Délibération n°20260503_03

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 70

Présents : 48

Suppléants : 1

Pouvoirs : 6

= VOTANTS : 55

- dont « pour » :

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : Modification du tableau des emplois

Le jeudi 05 mars 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 27 février 2026, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Montignac sur Charente – LA BOIXE.

Présents : COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric - CHAMPALOUX Didier - LIOT Gérard - AGUESSEAU Norbert - MAINGUET Martine - BLANCHON Alain - COYAUD Pierrick - KAUD Pascal - POTEL Maryse - CAMY Bruno - LASBUGUES Elisabeth - CHABAUTY James - ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine - RADOUX Loïc - CRINE Jean-Jacques - GAGNAIRE Marie-Claire - TYSSANDIER Maguy - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe - THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude - PINEAU Francine - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - CLAVAUD Gérard - SEMON Laura - TEILLET Anne - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid - DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne - SEVRIT Raymond - GOYAUD Philippe - MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1- BELLAUD Maryline suppléant de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1- PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

2- BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

3- DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

4- LAMAZIERES Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy

5- TURLLOT Françoise pouvoir à PINGANAUD Paul

6- VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

Absents/excusés : BOUYSSSET Céline - BOIZUMAULT Sylvie - LIZOT Jackie - FLAUD Yves - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre - DURAND Jean-Louis - HENTRY Jimmy - JEUNE Karine - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Modification du tableau des emplois

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération n°20220519_05 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté de communes Cœur de Charente,

Vu les taux de promotion arrêtés par la Communauté de communes Cœur de Charente,

Vu l'avis du Comité social territorial Cœur de Charente,

Monsieur le Président informe l'assemblée que :

- Un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite, un recrutement a été organisé :

| Création des emplois | Suppression des emplois |
|---|-------------------------|
| 1 poste de Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe à temps complet | |

- Plusieurs agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade :

| Création des emplois | Suppression des emplois |
|--|---|
| 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet | 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet |
| 1 Poste d'agent de maîtrise principal à temps complet | 1 poste d'agent de maître à temps complet |

- Suite à la vacance de 4 postes, il convient de supprimer ces emplois.

| Création des emplois | Suppression des emplois |
|----------------------|--|
| | 1 poste d'adjointe administratif principal 1 ^{ère} classe temps complet |
| | 1 poste d'adjointe administratif principal 2 ^{ème} classe 17.5H |
| | 2 postes d'adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 17.25 H |

- Suite à une réorganisation des services au sein du service Enfance-Jeunesse

| Création des emplois | Suppression des emplois |
|---|-------------------------|
| 1 poste d'Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet | |

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le nouveau tableau des emplois de la Communauté de communes Cœur de Charente ;
- **D'AUTORISER M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD



AR Prefecture

016-200072023-20260305-20230503_03-DE
Reçu le 12/03/2026